



ZSC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368

10^{ème} réunion du Comité de Pilotage Natura 2000
30 janvier 2018



Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

Date de la réunion : 30/01/2018	Lieu de la réunion : Peyrolles
Objet de la réunion : Visite terrain 1 ^{er} contrat Natura 2000 - Bilan de l'année 2017 – Programme 2018	
Compte-rendu rédigé par : Karen JOYAUX – Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires (CC CAC-TS)	
PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	
François ABBOU, Président du comité de pilotage, Maire de Peyrolles, conseiller communautaire à la CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires Karen JOYAUX, chargée de mission Natura 2000, CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires Nolwenn PONS, chargée de mission Natura 2000, CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
Collège des services de l'état et établissements publics Sylvain MATEU, référent Natura 2000, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard Cédric MAZURIC, technicien forestier, Office National des Forêts Yann DISSAC, Chargée de mission biodiversité, Parc National des Cévennes Patrick RUIZ, Agence Française pour la Biodiversité David GIRARD, Agence Française pour la Biodiversité	
Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales Emilie MOREAU, Conseiller municipal, Mairie de Saint-Jean du Gard Elizabeth DECAZENOVE, Conseillère municipale, Mairie de Soudorgues Bernadette MACQUART, Maire de L'Estréchure Guy TOURGUEILLE, adjoint, Mairie de L'Estréchure Gilles MORANGE, Conseiller municipal, Mairie de Thoiras	
Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations Bernard CABANNES, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Marie-Claude BERJAMIN, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Gilles RIGOLE, représentant de la Fédération de l'hôtellerie de plein air Norbert CAUSSE, Fédération de Chasse du Gard	
Autres participants -	

PERSONNES EXCUSEES

Nathalie LAMANDE, chargée de mission Natura 2000, DREAL Occitanie
Dominique MEFFRAY, chargée de mission Natura 2000, DDT Lozère
Sébastien TELLIER, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Jeannine BOURRELY, Elise BUCHET, Christine BOYER, CRPF
Denis BOUAD, Président, CD30
Robert AIGOUIN, Conseiller départemental de Lozère
Michel RUAS, Maire de Saint-Jean du Gard
Mairie de Sainte-Croix-de-Caderle
Site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet »
Comité départemental de tourisme de Lozère
Annie LASHERMES, éleveuse
Frédéric MAZER, éleveur
Sylvette DEVARENNE, habitante Thoiras

VISITE TERRAIN

Une visite terrain du 1^{er} contrat Natura 2000 réalisé sur le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » a été réalisée. Ce contrat porte sur la restauration de châtaigneraies cévenoles méditerranéennes sur la commune de Peyrolles, au hameau de La Peyrarié.

Anne MONIN, propriétaire, nous a accueillis chez elle sur les parcelles de châtaigneraie restaurée. Elle nous explique la genèse du projet et comment cette restauration de châtaigniers s'inscrit parfaitement dans leur projet global de restauration du mas cévenol.

Karen JOYAUX fait un point sur l'outil « contrat Natura 2000 » et explique le principe aux participants. Elle détaille ensuite le montage de ce contrat.

Des questions portent sur la station forestière. Elle précise que la station forestière a été déterminée lors du diagnostic à l'aide du guide CRPF avec le technicien forestier – référent Natura 2000 à la DDTM.

La station identifiée est la station G9 « Stations de basse altitude, sur roches acides ou colluvions, et à sols profonds et peu acides », il est indiqué que le potentiel pour de la châtaigneraie-bois y est faible (1/3) « le châtaignier n'est pas en station, sauf localement en situation fraîche ». Etant donné les nombreux rejets de souche et semis naturels témoignant d'une station plutôt favorable et d'une présence d'herbe significative témoignant de la fraîcheur et de la présence de sol, la châtaigneraie a été retenue même si la station n'est pas idéale. Il est à noter que même si la station est défavorable, les vergers encore entretenus ou dont la reprise est aisée peuvent être accompagnés dans leur restauration et leur entretien.

Enfin, la châtaigneraie retenue représente une faible surface (0,2ha) et proche des habitations.

Bernard CABANNES s'interroge sur le renouveau de la châtaigneraie et sur le fait de laisser quelques jeunes francs pieds dans le but de renouveler la châtaigneraie à long terme.

Karen JOYAUX indique que ce point n'a en effet pas été abordé lors du montage du contrat mais qu'il sera intéressant de le prendre en compte pour de futurs contrats. **Sylvain MATEU** indique que même si ce n'est pas précisé dans le contrat, rien n'interdit de conserver des francs pieds. Il est également possible de les greffer, même si cela n'est pas subventionné.

Pour information complémentaire, l'Association La Châtaigneraie cévenole a pour mission la mise en œuvre de journées de sensibilisation et de formation autour de thèmes variés (rénovation du verger, lutte contre le chancre, techniques de récolte, etc.) et la réalisation de commandes groupées pour ses adhérents (produits de traitement contre le chancre, plants et baguettes de greffage, etc.).

Contact : Chambre d'agriculture de Lozère – 04 66 45 13 58

Document de présentation en téléchargement ici :

<https://www.dropbox.com/sh/gwxpa3eglfrrnc5/AADkwrUAjkuCopEy4e03tVx0a?dl=0>

Des participants demandent si les propriétaires ont été mis en relation avec des éleveurs. L'idéal serait que ces parcelles (et éventuellement le reste la propriété, M. et Mme Monin y sont favorables) puissent être pâturées pour être entretenues.

Karen JOYAUX explique qu'ils y ont pensé mais que les éleveurs sont assez loin de ce secteur et que la surface à pâturer semble assez faible.

Elle reposera tout de même la question aux éleveurs connus les plus proches et à **Emmanuelle GENEVET**, experte pastorale à la Chambre Régionale Occitanie.

REUNION EN SALLE

François ABBOU, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants. Il se félicite que cette 10^{ème} réunion du comité de pilotage ait lieu à Peyrolles et ait donné lieu à une visite terrain d'une réalisation concrète d'une action Natura 2000.

L'ordre du jour de la réunion est alors énoncé :

- Point sur le contexte Natura 2000 2017
- Actions : bilan 2017 et programme 2018
- Budget : bilan 2017 et prévisions 2018
- Questions diverses

Contexte 2017

Karen JOYAUX présente le contexte de l'année 2017. De manière globale, la répartition du temps de travail correspond au prévisionnel.

Une nouvelle chargée de mission Natura 2000 est arrivée en 2017, Nolwenn PONS. Ce renfort était nécessaire du fait de l'animation de 3 sites Natura 2000 par la CC CAC-TS et de la diminution du temps de travail de la chargée de mission Natura 2000 actuelle.

Le rapport d'activité est habituellement transmis au moment de l'invitation à la réunion du comité de pilotage. Cette année, il sera transmis avec le compte-rendu de la réunion, par manque de temps. Il sera également mis en ligne sur le site internet. Le diaporama présenté aujourd'hui est une synthèse de ce rapport d'activité.

ACTIONS : Bilan 2017 et programme 2018

Dans le diaporama, le texte en noir correspond au bilan 2017, le texte en bleu correspond au prévisionnel 2018.

- Concernant le détail de la répartition du temps de travail en 2017, **Karen JOYAUX** précise que la répartition a été globalement respectée. Un temps de travail plus important a été dédié à la gestion administrative et financière du projet, notamment lié à la réalisation de la procédure de recrutement. Un temps plus important a également été consacré au projet de Pacte Pastoral (point détaillé dans le diaporama) et à l'amélioration des connaissances.

Contrats Natura 2000

- Les représentants des forestiers présents, **Bernard CABANNES** et **Marie-Claude BERJAMIN**, pensent qu'il est urgent de réaliser cette réunion d'information à l'attention des forestiers sur les contrats Natura 2000.

Karen JOYAUX contactera rapidement **Elise BUCHET** au CRPF et échangera avec **Elise BUCHET**, **Bernard CABANNES** et **Patrice BENOIT** (technicien forestier à la DDTM 30) pour organiser cette réunion d'information rapidement.

- **Sylvain MATEU** rappelle que, dès le prochain appel à projet pour les contrats Natura 2000, une sélection aura lieu qui s'appuiera sur une grille de notation. Cette sélection se fait à l'échelle de la Région Occitanie, la première réunion aura lieu en avril. Il est donc important de penser aux contrats bien en amont et d'anticiper au maximum le montage de ce type de dossier.

Karen JOYAUX précise que le montage de prochains contrats se fera probablement plus rapidement au niveau technique que les premiers, du fait de la connaissance de la procédure. Néanmoins, elle rappelle que de nombreux facteurs extérieurs peuvent allonger le délai de montage d'un contrat (échanges avec les

propriétaires, les personnes concernées par le projet, mandats, diagnostic écologique, etc.). Pour exemple, le contrat sur Peyrolles a été déposé en 8 mois, celui sur Corbès a nécessité plus d'un an et demi.

MAEC

- **Sylvain MATEU** insiste sur l'importance du suivi des agriculteurs et parcelles engagés en MAEC.

Charte Natura 2000

- **François ABBOU** insiste sur le bon équilibre qui a été trouvé sur ce sujet et qui permet de préserver un peu les communes déjà fragilisées par le contexte actuel. Il évoque notamment le problème de la loi GEMAPI et de la taxe associée, la compétence GEMAPI incombant aux intercommunalités.

Connaissances socio-économiques – dégâts de sangliers sur parcelles engagées en MAEC ou contrat

- **Norbert CAUSSE** indique qu'en effet les dégâts de sangliers sur ces parcelles engagées dans des MAEC ou des contrats posent problème. Il n'y a pas de solution à 100% mais les clôtures électriques entretenues permettent de limiter les dégâts. La pression de chasse a augmenté mais on ne voit pas les résultats sur la diminution des dégâts. Les chasseurs sont très sollicités et chassent (encore) pour leur plaisir, ils ne sont pas salariés. De plus, la chasse est un loisir qui coûte de plus en plus cher (entretien des meutes) et le coût des licences augmente dû notamment au montant des dégâts que les chasseurs doivent indemniser (854 000€ la saison dernière). Par ailleurs, les chasseurs ne savent plus quoi faire du sanglier et ont même du mal à le donner étant donné les contrôles sanitaires imposés.

Connaissances écologiques

- **Sylvain MATEU** confirme qu'on peut travailler sur des espèces d'intérêt communautaire même si elles n'ont pas été identifiées dans le document d'objectifs et ne font donc pas l'objet de fiche action, ni ne sont inscrites dans le FSD (Formulaire Standard de Données = fiche d'identité du site Natura 2000), dès lors que l'action réalisée correspond à une action du document d'objectifs (amélioration des connaissances par exemple, observatoire de l'environnement) ou que ces espèces utilisent les habitats naturels d'intérêt communautaire du site.

- Différents échanges ont eu lieu concernant l'habitat « Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes » et les précisions apportées par **Karen JOYAUX** lors de la présentation. Afin d'apporter les éléments les plus complets et transparents possibles, le mail du référent sur ce sujet au MNHN a été copié ci-dessous.

Mail de Paul Rouveyrol, Chef de projets écologie des écosystèmes terrestres, espaces protégés et réseaux de conservation, INPN (Institut National du Patrimoine Naturel), MNHN (Museum National d'Histoire Naturelle) – 20/12/2017

*En premier lieu, nous comprenons bien les difficultés posées par cet habitat en termes de communication et de gestion des sites. De notre point de vue, la définition européenne ne laisse cependant **pas de doutes quant au caractère méditerranéen des châtaigneraies concernées**. A cet égard, nous considérons que la position des autres pays est clairement erronée sur ce point.*

*Il n'empêche que cette définition a effectivement pour conséquence que la **majorité des châtaigneraies d'intérêt communautaire se trouve en réalité hors station**. Le choix réalisé au moment de la rédaction des annexes de la Directive n'a donc pas été de conserver toutes les châtaigneraies mais **de se limiter à la sous-catégorie la plus menacée**, les formations méditerranéennes, qui se trouve dans un mauvais état, et de surcroît avec des perspectives négatives à court terme. Il a manifestement été décidé de ne pas sélectionner les châtaigneraies qui rentreraient dans la Directive sur le critère de leur intérêt culturel ou écologique (par exemple en ne sélectionnant que les vergers) mais **sur leur vulnérabilité par rapport aux conditions bioclimatiques**.*

*Cette orientation présente donc **l'avantage de se concentrer sur les boisements les plus vulnérables**, conformément à la logique de conservation de la Directive. Elle a **le défaut de mal s'intégrer à des logiques socio-économiques déjà peu favorables et présente le risque d'être caduque à long terme si les châtaigneraies disparaissaient complètement de l'étage méditerranéen**. Par ailleurs, elle **ne permet pas au dispositif Natura 2000 de soutenir les activités castanéicoles sur les stations où elles ont le plus leur place et où elles présentent par ailleurs des intérêts écologiques réels**.*

*Comme cela a pu être expliqué lors de la visite de terrain avec l'ensemble des acteurs en mai 2015, il ne nous appartient pas de revenir sur ce choix, qui relève du niveau communautaire. Par contre, nous avons à cette occasion tâché de **faire en sorte qu'il ne contraigne pas les propriétaires à ne pas pouvoir modifier des parcelles où la pérennité du châtaignier est condamnée à court terme.***

David GIRARD demande comment on identifie l'étage méditerranéen. **Karen JOYAUX** répond que, jusqu'il y a peu de temps, on considérait qu'en dessous de 600m on était dans l'étage méditerranéen, au-dessus de 800m on ne l'était plus et qu'entre 600 et 800m il fallait un diagnostic écologique précis. Maintenant, on considère qu'il faut une association végétale de plantes à caractère méditerranéen aux alentours de la parcelle de châtaigniers.

Bulletin d'information

• **François ABBOU** souligne l'importance que le bulletin d'information électronique ne pèse pas lourd car le débit internet en Cévennes est souvent faible et cela évite aussi d'encombrer les boîtes mails.

Gouvernance

• **Karen JOYAUX** interroge les membres du COPIL sur la possibilité et la pertinence de réaliser les invitations au comité de pilotage uniquement par mail. L'envoi des courriers en version papier demande en effet un temps assez important (publipostage d'étiquettes, impression et mise sous pli des courriers, affranchissement pour plus de 60 destinataires). D'autres sites Natura 2000 et d'autres organismes procèdent dorénavant de cette manière.

Sylvain MATEU indique que réglementairement il n'y a pas de contre-indication.

Les membres du COPIL approuvent cette proposition sous réserve de mettre un accusé de lecture pour réaliser un suivi des envois électroniques. De plus, la chargée de mission enverra un tableau des membres du COPIL avec la liste des mails afin que chaque organisme valide les mails et en ajoute si nécessaire.

Gestion financière

• **François ABBOU** souligne la difficulté dans laquelle nous mettent les retards de paiement au niveau de la trésorerie de la collectivité. En septembre 2017, la CC CAC-TS n'étant toujours pas payée de la subvention 2016, la CC CAC-TS a voté une motion indiquant qu'elle n'assurerait plus l'animation Natura 2000 si elle n'était pas payée rapidement car ces retards ne sont pas supportables pour le fonctionnement de la collectivité.

• Les membres du COPIL actent le bilan 2017 et les propositions d'action pour 2018.

BUDGET : Bilan 2017 et prévisions 2018

• Les membres du COPIL actent la proposition de budget.

• Concernant 2018, **Sylvain MATEU** précise que le budget prévisionnel proposé en juillet 2017 a été accepté dans son intégralité. Il rappelle que les subventions Natura 2000 sont composées à 37% de crédits de l'Etat et à 63% de crédits européens.

Cette prévision demandée en juillet de l'année n-1 permet de faire remonter les besoins à la DREAL puis au Ministère.

Le Ministère octroie toutes les sommes demandées en Occitanie pour 2018.

Concernant les crédits européens, on les connaît depuis le début de la programmation (2014-2020). On sait que si on continue sur ce rythme, on dépassera l'enveloppe attribuée en 2020. Il va donc falloir diminuer les crédits européens de 5% chaque année. Un arbitrage financier va donc s'imposer.

Pour 2018, les arbitrages financiers dans le Gard ont été mineurs. Des actions pressenties mais non prêtes à être réalisées ont été annulées, ce qui a permis de conserver les budgets des animations de sites Natura 2000 telles que la Vallée du Gardon de Saint-Jean.

Néanmoins, **Sylvain MATEU** rappelle qu'il y a 41 sites Natura 2000 terrestres dans le département du Gard dont 27 sont pilotés par les services de l'Etat du Gard (les autres étant majoritairement dans les départements limitrophes ils ne sont pas pilotés par le Gard). Il reste 2 à 3 sites Natura 2000 qui ne sont actuellement pas animés et qui vont probablement l'être dans les années à venir. Des arbitrages financiers auront donc lieu.

• Concernant les besoins financiers sur la programmation européenne 2014-2020 (qui a commencé en 2015), **Karen JOYAUX** rappelle que les chargés de mission Natura 2000 et les présidents de COPIL se sont mobilisés, via notamment l'association Natura 2000 Languedoc-Roussillon, pour faire remonter cette sous-

estimation des crédits européens alloués à l'animation Natura 2000. La Région, autorité de gestion des fonds européens, a alors augmenté d'un million d'euros sur les 5 ans l'enveloppe financière allouée, ce qui reste malheureusement insuffisant.

Questions diverses

• **François ABBOU** souhaite aborder un sujet qui le préoccupe : la sur-fréquentation des gorges de Soucy par les activités de canyoning et randonnée aquatique en période estivale (étiage). Cette fréquentation est exponentielle depuis quelques années et alarmante.

Les gorges de Soucy représentent un site facile de niveau débutant. Il y a quelques années seulement quelques personnes venaient, ce qui n'était pas gênant. Aujourd'hui, 250 à 300 personnes par jour passent dans les gorges, au moment où il n'y a plus d'eau. L'objectif n'est pas d'interdire mais de trouver un compromis pour que cela n'augmente plus et qu'on gère le flux.

L'hélicoptère des pompiers est intervenu plusieurs fois en 2017 pour des blessés.

Des questions se posent aussi concernant la circulation sur des propriétés privées, les stationnements parfois anarchiques. On peut s'interroger sur la réaction de ces personnes si un incendie se déclarait à proximité (affolement ? mouvement de panique ?).

De plus, il y a peu de retombées économiques pour le territoire et beaucoup pour les professionnels qui d'ailleurs ne cotisent pas aux offices de tourisme qui leur font pourtant de la publicité.

François ABBOU aimerait qu'une réunion des acteurs concernés se mette en place mais dans un cadre réglementaire bien identifié et le plus approprié.

Sylvain MATEU indique qu'il a souvenir de réunions organisées par la DDTM du Gard sur le sujet du canyoning en période de sécheresse. Il indique que le site des Eyguières (vers Uzès) rencontre le même type de problème. Il va se renseigner en interne.

Yann DISSAC va faire remonter cette difficulté au PNC pour recueillir d'autres retours d'expérience. Il pense important de faire le point sur les risques humains et écologiques et pense qu'un groupe de travail associant les professionnels d'activités de pleine nature, du tourisme, la DDTM, l'AFB, le PNC et Natura 2000 pourrait être intéressant pour travailler sur le sujet.

David GIRARD indique que d'autres sites suivis par l'ex-ONEMA (avec des comptages et suivis scientifiques) ont les mêmes questionnements et ont trouvé des solutions adaptées à leur contexte propre (Trévezel, l'Hort de Dieu, etc.). Il transmettra ce questionnement à son chef de service.

Gilles RIGOLE indique que les campings peuvent être associés pour communiquer sur les mesures qui pourraient être prises pour améliorer la situation. Un groupe de travail comme proposé par le **Yann DISSAC** semblerait une bonne idée.

Les membres du COPIL tiendront informés la chargée de mission Natura 2000 qui pourra relayer les informations sur le sujet et appuyer éventuellement l'organisation d'une réunion sur ce sujet spécifique.

En conclusion de ce comité de pilotage, **François ABBOU** remercie de nouveau les participants et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement pour validation.

-oooOoooo-

Compte-rendu réalisé par Karen JOYAUX
Validé par François ABBOU, président du comité de pilotage
et l'ensemble des membres du comité de pilotage

